

## Bibliographie

— LA PAROISSE. Discours choisis de nos orateurs, par le chanoine J. VAUDON. Tome II. *Le Presbytère, L'Eglise*, 1 vol. in-8° écu. Prix : 4 francs, BLOUD et Cie, éditeurs, 7, place Saint-Sulpice, Paris (VIe).

Bon accueil a été fait au tome Ier de *La Paroisse*. Le plan nouveau de cette collection a été remarqué et apprécié. Voici le tome IIe. Il est consacré au presbytère et à l'église. Qu'est-ce qu'un presbytère ? Que doit être un presbytère idéal ? Qu'est-ce qu'un vicaire ? Il y a là des pages, dont plusieurs inédites, originales et même pittoresques. Tout-fois la partie principale du volume est consacrée à l'église paroissiale : sa conservation, ses beautés, ses richesses ; l'église, maison de la prière, maison de la vérité, maison de Jésus-Christ. Ajoutez de touchants discours sur les églises pauvres de campagne, et vous aurez, sans phrases, l'essentiel de ce bel in-octavo. Disons avec le *Mois littéraire* de juin 1912 : « Tous ceux qui se lamentent justement d'avoir à monter en chaire après avoir été absorbés par les travaux d'un ministère incessant, voudront avoir à leur disposition ces matériaux amassés avec science et patience par un prédicateur expérimenté. Ils pourront en peu de temps préparer consciencieusement des allocutions pour les temps actuels. »

— MONOPOLES ET RÉGIES, par M. Georges MAZE-SENCIER. 1 vol. in-16 de la Collection *Science et Religion (Questions de sociologie)*, n° 641. Prix : 0 fr. 60. BLOUD et Cie, éditeurs, 7, place Saint-Sulpice, Paris (VI).

Il ressort de ces quelques pages que les monopoles d'Etat ne sont le plus souvent qu'une entrave à l'essor nécessaire de l'initiative privée et du libre jeu de la concurrence ; avec les mœurs politiques actuelles, ils n'assureraient pas le développement de la prospérité matérielle, mais diminueraient de plus en plus les garanties de liberté individuelle et d'indépendance électorale : les nouveaux monopoles, inutiles ou dangereux, doivent donc être rejetés.

Pour les régies municipales, dont certaines expériences ont démontré les dangers souvent trop certains, il importe de distinguer. Si la régie n'est qu'un moyen politique de